



Lettre des élus FSU du CT de l'UCA

n°1 – octobre 2016

Conformément à leurs engagements, les élus FSU au Comité Technique de l'UBP ont depuis les dernières élections au CT, fin 2014, adressé un compte-rendu systématique de leur intervention lors de cette instance importante où sont discutées les questions relatives aux emplois, aux primes, au droit à la formation, aux réorganisations de service, etc.

Avec la tenue du premier Comité Technique de l'Université Clermont Auvergne, vendredi 7 octobre, les élus FSU des deux CT réunis (10 élus) poursuivent leur mandat rendant compte de leurs interventions et prises de position en faveur de la défense des personnels et des intérêts du service public de l'enseignement supérieur.

1-Discussion et vote sur le projet de statuts de l'UCA

Les statuts (documents de 29 pages) définissent les règles de gouvernance de l'Université, en particulier la composition des instances. Une première discussion avait été menée lors des CT UDA et UBP courant septembre.

Seuls les élus FSU sont intervenus dans la discussion ce 7 octobre pour faire part de leurs remarques, questions ou pour demander une réécriture ou le retrait de passages avec lesquels nous étions en désaccord. FO a lu une déclaration finale exprimant les craintes du personnel sur le manque d'informations sur la réorganisation des services en cours et les conséquences des redéploiements possibles. Les élus FSU ont à plusieurs occasions manifesté leur inquiétude à ce propos.

Nous pointons ici les articles sur lesquels nous sommes intervenus.

Article 6 : collegiums

Les collegiums regroupent les unités scientifiques et pédagogiques (composantes, structures de recherche labélisées et écoles doctorales) autour d'un spectre disciplinaire identifié et lisible. Organes de réflexion et de propositions, ils constituent des espaces privilégiés de concertation, de coordination et d'émergence d'actions transversales et interdisciplinaires. Ils permettent d'assurer une cohérence de champs disciplinaires proches, une harmonie de fonctionnement des structures membres du collegium, de favoriser l'articulation formation/recherche ou de stimuler l'interdisciplinarité. Ils contribuent ainsi fortement à la stratégie de l'établissement et sont impliqués dans la préparation et le suivi du contrat d'établissement. Ils disposent d'un pouvoir de proposition.

Ce que nous avons dit lors du CT du 13 septembre

Concernant les collegiums, il a bien été rappelé par le Président que ces nouvelles instances ne se substituaient pas aux UFR, qu'elles n'ont pas de moyens humains et financiers à gérer. Ils ont compétences pour donner des avis dans les domaines pédagogiques et scientifiques.

Il faut veiller parallèlement à ne pas en faire des coquilles vides, jamais sollicitées par le (ou la) Président (e).

Dans la 1ère version des statuts discutée en septembre, les collegiums apparaissaient notamment

comme un organe servant à la mise en place de mutualisations administratives et techniques.

Avec d'autres élus, nous avons contesté ce rôle de gestion de moyens (la mutualisation) et ses compétences administratives et techniques, qui là aussi ont nécessairement des conséquences en termes de gestion des personnels.

Nous sommes donc satisfaits que nos demandes aient été prises en compte.

Article 6 : « Un comité de pilotage anime chaque collegium. Il est composé : - des responsables des composantes, des structures de recherche et des écoles doctorales concernées en veillant à l'équilibre global entre composantes et entités de recherche ; - de représentants des personnels BIATSS et des étudiants, issus soit des composantes ou des structures de recherches ou des écoles doctorales concernées, élus respectivement par les représentants BIATSS et étudiants du CAC. »

Ce que nous avons dit en septembre :

Nous avons fait acter le principe, avec le soutien des autres organisations, que les représentants BIATSS associés aux comités de pilotage des collegiums ne soient pas nécessairement des élus du Conseil Académique. En effet, avec l'existence de 5 collegiums, plus le CT, CA et commissions académiques, voire conseils d'UFR, nous ne voulons pas d'élus « professionnels » passant leur semaine en réunion et études des dossiers, et pas nécessairement connaisseurs des dossiers d'un collegium dont ils ne sont pas issus.

La nouvelle formulation n'impose pas des élus issus du seul CAC.

Malgré cette avancée, plusieurs incertitudes demeurent. Le règlement intérieur de chacun de ces comités dira si oui ou non les choses vont dans le bon sens, en particulier sur le nombre d'élus présents et la façon de les désigner.

Article 7

Le Président conduit un dialogue de gestion annuel avec les composantes afin que soient arrêtés leurs objectifs et leurs moyens, en prenant en compte les grands axes stratégiques de l'université en matière de recherche et de formation. Ce dialogue de gestion prend la forme d'un contrat d'objectifs et de moyens (COM) qui comprend un volet ressources humaines (RH) et formalise le lien nécessaire entre l'ensemble des dépenses envisagées et les ambitions politiques et contractuelles de l'établissement. Fondé sur un dialogue interne qui incite les différents opérateurs à contribuer à la performance de l'établissement, le COM offre une lisibilité des moyens et de leur emploi au service d'une démarche collective. Il constitue le principal support pour construire le budget de l'établissement et répartir les moyens entre les composantes. Le volet RH porte notamment sur les emplois et les heures complémentaires. La qualité du dialogue de gestion permet de prendre en compte la dynamique des composantes, d'assurer une affectation des moyens en lien avec leur niveau d'activité dans le respect des capacités de l'établissement et d'intégrer les démarches de coopération interdisciplinaire proposées par les collegiums.

Ce que nous avons dit le 7 octobre :

Ces contrats d'objectifs et de moyens fixés à travers un « dialogue de gestion » entre présidence et composantes sont les outils d'une cogestion d'une pénurie liée à la baisse récurrente des dotations de l'Etat au regard de nos missions et effectifs. En outre, nous avons souligné que « dynamique de composantes », « contribution à la performance de l'établissement », « dialogue de gestion » sont des termes désignant une gestion purement libérale de l'université.

Nous avons posé les questions suivantes : quels sont les critères pour mesurer « le niveau d'activité », la « dynamique » d'une composante ou encore la « performance de l'établissement » ? Qui sont ces « opérateurs » chargés de contribuer à la performance de l'établissement ?

Après échange avec l'administrateur provisoire et les deux Présidents, le terme « performance de

l'établissement » a été remplacé par « l'activité de l'établissement »

Mathias Bernard a précisé qu'il s'agissait bien ici de s'entendre sur les indicateurs qui permettraient d'objectiver l'affectation des moyens.

Nous avons souligné que ces indicateurs pouvaient être multiples et pouvaient entraîner des répartitions très disparates. Par exemple les effectifs étudiants concernés, le taux de réussite, le taux de diplôme professionnalisant, le taux d'étudiants accédant en master, etc.

Article 10 : Services communs (extrait)

Le pilotage politique de chacun de ces services est assuré par un conseil de service, dont la composition est fixée dans le règlement intérieur.

Ce que nous avons dit :

La FSU est intervenue pour affirmer son désaccord avec le fait que le pilotage politique de ces services serait dorénavant assuré par l'UCAA c'est-à-dire l'UCA et les établissements qui lui sont associés. En effet, cela permet à des établissements, y compris privés ou confessionnels, comme cela existe ailleurs, d'avoir demain un pouvoir de décision sur ces services et ces personnels.

Le Président Mathias Bernard a précisé que les conseils de service qui existent déjà pour chacun de ces services, continueront de fonctionner et d'assurer le pilotage politique de ceux-ci. D'où l'ajout de la phrase ci-dessus dans les statuts.

Ces conseils (CODOC pour la BCU, Conseil du SIUAPS par exemple), sont composés d'une majorité d'élus du personnel ou de représentants de l'Université avec quelques représentants extérieurs.

Nous avons rappelé que tant dans le domaine du sport (SIUAPS), de la Santé (SSU) ou de la documentation (BCU), la vision politique (et les missions) d'une université pluridisciplinaire comme l'UCA n'était pas nécessairement la même que celle d'écoles d'ingénieurs, d'établissements privés, voire confessionnels comme cela existe ailleurs dans le cadre des COMUE (autre forme de regroupements d'établissements du Supérieur et de la Recherche imposée par la loi ESR).

La FSU émet donc encore des réserves à propos des risques pour les personnels et étudiants d'un pilotage de ces services relevant d'établissements associés et extérieurs à l'UCA.

Article 11 : création d'une fondation

Ce que nous avons dit en septembre :

Nous avons rappelé notre opposition à la création d'une future fondation UCA.

En effet, rappelons que les fondations universitaires ont été créées par la LRU et que l'UdA a été la 1ère université française à créer une fondation, en 2008.

Dans un contexte de désengagement financier de l'État, elles visent d'abord à renforcer les ressources propres des universités en orientant ces ressources en priorité vers l'élitisme, les domaines d'excellence, la recherche appliquée plutôt que fondamentale. Les fondations sont des organismes de droit privé avec un mode de fonctionnement non collégial, non démocratique.

Article 19 : médiateur

Il peut être saisi par les personnels, les étudiants, le Président de l'Université, les élus ou les organisations représentant les personnels et les étudiants

Ce que nous disions :

Nous avons obtenu que le recours au médiateur puisse être également le fait des élus du personnel et des organisations syndicales représentatives.

Article 30. Conseils de perfectionnement.

Des conseils de perfectionnement sont constitués en soutien de formations, de mentions ou de programmes de formation au sein d'une mention. Instance consultative, le conseil de perfectionnement participe à l'évaluation de la formation et veille à l'adaptation de celle-ci aux attentes du monde socio-économique. Il propose des grandes orientations en matière de contenus d'enseignement et d'ingénierie pédagogique.

Ce que nous demandions :

Le retrait d'une partie de cet article, à savoir : « *et veille à l'adaptation de celle-ci aux attentes du monde socio-économique* ». Ce n'est pas au monde « socio-économique » de dicter l'évolution de la formation universitaire. C'est le CNESER qui débat et fixe les *grandes orientations en matière de contenus d'enseignement et d'ingénierie pédagogique*. Nous avons par ailleurs rappelé que de telles prérogatives portaient atteinte à la liberté pédagogique des enseignants.

Nous n'avons pu obtenir que le remplacement de mode « socio-économique », par « monde socio-professionnel » et le remplacement de « propose des grandes orientations » par « débat des grandes orientations ».

Nous avons posé quelques autres questions

Annexes 3 : services communs.

FSU : « Le service université culture n'y figure pas. Y a-t-il une raison ? »

Réponse : « Oui, il sera un service de l'UCA, tout comme le Service Université Handicap. »

FSU : « BiblioAuvergne, le Centre régional de formation aux carrières des Bibliothèques, figurait auparavant dans les statuts, et dans la première version, comme service rattaché. BiblioAuvergne n'apparaît plus. »

Réponse : « Là encore, ce service fera partie de l'UCA. Il n'est donc pas utile qu'il figure spécifiquement dans les statuts. »

Conclusion générale et explication de vote

Les élus FSU, sur la base des réponses apportées à leur demande, ont demandé une interruption de séance pour déterminer leur vote. Après réflexion, ils ont décidé de se positionner en abstention et ont fait une explication de vote.

La FSU s'est, dès le début du processus de réunification des deux universités, positionnée en faveur d'un tel processus tout en veillant à chaque fois à aboutir à un alignement vers le haut, que ce soit au niveau du fonctionnement démocratique de la gouvernance, au niveau des niveaux indemnitaires, des congés, des droits divers.

Beaucoup de choses restent encore à être actées. **Nous constatons que plusieurs dossiers sensibles ne seront pas tranchés avant les prochaines élections**, en particulier celui des modalités d'attribution et des montants de la PEDR (Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche) ou sur les modalités d'application du RIFSEEP (nouveau système indemnitaire s'appliquant à compter de janvier 2017 à toutes les filières Biats) : montant identique pour tous les agents d'un même grade ou montants variables selon les fonctions ou d'autres critères ?

Si la fusion doit se faire à moyens constants, donc sans suppressions de postes, **de nombreux redéploiements sont à craindre, et en particulier dans les services centraux**. Beaucoup d'incertitudes demeurent encore dans ce domaine sur les conséquences pour les agents concernés.

Nous avons rappelé que ces statuts s'inscrivaient dans la mise en place de la LRU et de la loi Fioraso (ESR) et ce, dans un contexte de désengagement progressif de l'État dans le Supérieur, et de mise en concurrence des établissements. Ainsi, l'attribution ou non du label I-Site à l'UCA en février 2017 dira si l'UCA doit être rattachée à la COMUE de Lyon en devenant alors un site de proximité où seules les filières d'excellence pourront sans doute continuer d'exister au niveau des Master.

Menaces aussi sur notre avenir avec la finalisation en cours du contrat pluriannuel d'établissement avec l'État, en mars 2017, dans un contexte d'augmentation forte des effectifs des étudiants et de stagnation des dotations, en particulier celles liées aux effectifs !

Pour toutes ces raisons liées aux conséquences des lois d'autonomie, des choix budgétaires, mais aussi parce que les statuts de l'UCA comportent plusieurs articles qui constituent une menace pour l'intérêt des personnels et des étudiants, la FSU a donc décidé d'émettre un vote en abstention et d'émettre plusieurs alertes sur l'avenir de l'UCA.

Résultat des votes

Pour : 12 (SNPTES, UNSA, SGEN-CFDT)

Contre : 0

Abstentions : 7 (4 FSU et 3 FO)

2-Questions diverses

Prolongation du protocole Sauvadet pour les contractuels.

Fixé par la loi, celui-ci permet la titularisation, via concours réservé ou examens pour les agents ayant au moins 4 ans d'équivalent temps plein entre 2008 et le 31 mars 2013. L'UCA est tenue d'ouvrir aux concours réservés autant de postes qu'elle compte d'agents éligibles lors des sessions 2017 et 2018.

33 agents sont éligibles à l'UBP et aucun, selon les informations transmises, à l'UdA.

Bien que les agents concernés aient été informés par la RH, nous avons demandé et obtenu qu'une réunion générale soit organisée par l'administration avec l'ensemble des agents concernés pour leur apporter toute les indications utiles sur leurs droits, les démarches éventuelles à faire auprès de leurs composantes ou auprès de l'administration.

Cette réunion se tiendra d'ici 3 semaines, et les représentants de l'UdA ont approuvé le principe d'une réunion commune aux deux établissements.

Nous nous félicitons de cette réponse et restons à la disposition des collègues contractuels éligibles à ce dispositif.

Rappelons qu'au niveau national, dans le FP d'État, seulement 13 300 agents contractuels ont été titularisés sur 23 800 postes ouverts, pour 38 000 agents éligibles sur 450000 agents non titulaires !

Primes des BIATSS.

Il a été demandé à l'administration la réalisation d'ici la fin de l'année d'un document synthétisant les montants indemnitaires de base de la future UCA pour les BIATSS, y compris les contractuels. Ne seront pas compris dans ces tableaux les montants de la NBI et de la Prime de Fonction Informatique (PFI), les discussions entre les deux établissements n'ayant pas encore tranché sur ces deux dossiers.

Tous les compte-rendus de CT et de nos actions à l'UCA sont consultables sur le site du SNASUB-FSU académique : <http://www.snasub.fr/spip.php?article1422>

Pour toute question concernant ce Comité Technique ou les suivants, vos conditions de travail, votre situation personnelle, pour vous syndiquer, contactez les élus et correspondants des syndicats FSU de l'UCA

Claude Mazel
Élu FSU Comité Technique (titulaire)
Secrétaire section science SNESUP UBP
mazel@isima.fr

Eric Panthou
Élu FSU Comité Technique (titulaire)
Secrétaire académique Snasub-FSU
Eric.panthou@clermont-universite.fr
06.62.89.94.30

Antonio Freitas
Élu FSU Comité Technique (titulaire)
Secrétaire académique SNESUP
antonio.freitas@udamail.fr

Abdel Belkorchia
Élu FSU Comité Technique (titulaire)
abdel.belkorchia@udamail.fr

Natacha Demanget
Élue FSU Comité Technique (titulaire)
nathacha.demanget@udamail.fr

Blaise Pichon
Élu FSU Comité Technique (suppléant)
Blaise.pichon@univ-bpclermont.fr

Loïc Chabot
Élu FSU Comité Technique (suppléant)
Loic.chabot@clermont-universite.fr

Jean-François Brugère
Élu FSU Comité Technique (suppléant)
j-f.brugere@udamail.fr

Frédéric Chausse
Élu FSU Comité Technique (suppléant)
frederic.chausse@udamail.fr

Martial Noël
Élu FSU Comité Technique (suppléant)
martial.noel@udamail.fr